



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2012
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2013

5-8 février 2013

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme 2006-2013

Résumé

Le présent rapport fournit des informations sur l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme 2006-2013; il doit être lu en parallèle avec l'annexe concernant les résultats et les principaux indicateurs de résultats. Il a été établi comme suite à la décision 2010/6 du Conseil d'administration, par laquelle celui-ci demandait la présentation d'un rapport et l'étude de l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme prolongé et du processus de planification du prochain plan stratégique à moyen terme à la première session ordinaire de 2013.

* E/ICEF/2013/1.



Regarder en arrière pour réfléchir à l'avenir

1. L'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2006-2013 de l'UNICEF a été mené en 2012. Il s'est fondé sur toute une série de sources d'information, y compris les dernières données disponibles sur les indicateurs relatifs aux enfants pour les objectifs du Millénaire pour le développement, les renseignements ayant trait aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan ainsi que les grandes évaluations entreprises au cours de la période faisant l'objet du rapport.

2. L'analyse figurant dans le présent rapport se fonde sur : a) les appréciations relatives au plan stratégique à moyen terme émanant de l'ensemble des bureaux extérieurs de l'UNICEF; b) les réponses au questionnaire fournies par les États Membres de l'ONU et les comités nationaux pour l'UNICEF; c) les ateliers auxquels a participé du personnel clef des bureaux extérieurs et du siège; d) des examens approfondis des domaines prioritaires, des principes normatifs et des stratégies intersectorielles prévues par le plan. Le processus d'examen de fin de cycle a comporté un examen participatif et détaillé de la situation des enfants dans le monde (résumé dans la section portant sur chaque domaine prioritaire). Le rapport complète le rapport annuel du Directeur général sur les progrès réalisés et les enseignements tirés, et les données qui s'y rapportent. Un document de séance sur les indicateurs du plan est également disponible.

3. L'amélioration du bien-être des enfants est un phénomène à célébrer. Au cours de la période considérée, la mortalité des enfants de moins de 5 ans a sensiblement diminué, passant de presque 10,5 millions de décès en 2004 à quelque 6,9 millions en 2011. L'accès aux traitements des enfants vivant avec le VIH a augmenté de plus de 500 % et les taux d'infection des hommes et des femmes de 15 à 24 ans ont diminué, passant respectivement de 0,7 % et 0,4 % en 2005 à 0,6 % et 0,3 % en 2011. De façon générale, la cible des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau potable a été atteinte en 2010. Davantage de filles et de garçons ont accès à l'enseignement primaire et les taux d'inscription sont passés de 86 % en 2004 à 91 % en 2010. Les pays, s'appuyant sur les améliorations remarquables de la qualité et de l'analyse des données sur les femmes et les enfants, ont continué de donner la preuve que la réalisation des droits des enfants leur tenait toujours plus à cœur. Ces progrès généraux masquent toutefois des disparités croissantes dans de nombreux pays.

4. Les sept dernières années ont vu un accroissement des crises humanitaires, tant en termes tant d'ampleur qu'en termes de gravité et, partant, une augmentation du nombre de personnes touchées par les catastrophes naturelles et les crises dues à des conflits et une multiplication des processus de transition et de redressement complexes. La fourniture d'un soutien aux femmes et aux enfants confrontés à ce type de situations s'est fondée sur la prévention des conflits, la réduction des risques liés aux catastrophes, l'action humanitaire, la consolidation de la paix et l'aide au développement. Ce sont de plus en plus les populations les plus pauvres et celles qui n'ont pas encore bénéficié des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement mondiaux qui sont confrontées à ces crises humanitaires.

5. Les macrotendances touchant les enfants indiquent que l'accélération de l'urbanisation, les migrations, les conflits, les catastrophes et les changements climatiques augmenteront sensiblement leur vulnérabilité et les difficultés auxquelles ils devront faire face dans les années à venir :

a) Les changements climatiques, en particulier leurs conséquences sur la survie, la croissance et le développement des enfants, sont le nouveau facteur fondamental à avoir pris de l'importance au cours du plan en cours. Les graves conséquences des changements climatiques pour les enfants montrent qu'il importe de tenir compte de l'adaptation à ces changements et de la réduction des risques liés aux catastrophes dans les programmes de coopération de pays et de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités de résistance des communautés et celui des institutions chargées de la prestation des services sociaux de base;

b) L'urbanisation et la migration sont des phénomènes reliés. De plus en plus d'enfants et de familles vivent dans les villes et migrent aussi bien à l'intérieur des frontières d'un pays que d'un pays à l'autre. Du fait de ces migrations, un grand nombre d'enfants vivent dans les villes où la famille élargie et les réseaux traditionnels sont affaiblis. S'ajoutant à l'ampleur et à la gravité accrues des catastrophes naturelles de manière générale, ces phénomènes signifient que les habitants des villes sont plus nombreux à être touchés par les crises humanitaires, ce qui rend toute intervention particulièrement difficile, comme l'a montré le lendemain du tremblement de terre en Haïti en 2010.

6. La transition démographique qu'un certain nombre de pays de programme connaissent requiert un complément d'analyse permettant de cibler comme il convient les jeunes et les adolescents – l'accent étant davantage mis sur les adolescentes, l'éducation postélémentaire et la transition vers l'âge adulte, ainsi que le rôle joué par ces adolescentes dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la transition démocratique.

7. D'importants progrès ont été faits pour améliorer la vie des enfants partout dans le monde, progrès qu'ont accélérés les nouvelles technologies, les politiques et programmes sociaux, qui n'ont cessé de démontrer leur efficacité, et un accroissement important des partenariats établis à tous les niveaux en faveur des droits de l'enfant.

8. Les disparités croissantes qui caractérisent les conditions de vie des enfants dans différentes régions du monde font toutefois obstacle à ces progrès. Ces disparités, dont rendent compte les rapports nationaux et internationaux, les débats d'orientation et les médias, sont de mieux en mieux connues, le caractère inacceptable de ces tendances fait l'objet d'un consensus et les risques que ces disparités entre les enfants comportent pour le développement et les progrès futurs sont reconnus. L'engagement renouvelé pris à tous les niveaux pour remédier à ces disparités en tirant parti des innovations et des partenariats peut contribuer à renverser la tendance et encourager les pays à adopter une approche plus ouverte et durable.

9. Le recentrage des priorités sur l'équité est désormais la stratégie de base du Fonds pour la réalisation universelle des droits de l'enfant. Les travaux menés initialement pour identifier les obstacles et les goulets d'étranglement permettent aux enfants les plus défavorisés d'avoir recours à des services de qualité en matière de santé, d'éducation, d'approvisionnement en eau et de protection sociale, faisant ainsi preuve de leur efficacité. Il convient d'accélérer les efforts déployés pour remédier aux goulets d'étranglement liés aux politiques et à l'offre et à la demande et lever les autres obstacles si l'on veut parvenir à des résultats durables.

10. Le fait que l'UNICEF ait recentré son action a permis de faire davantage porter l'attention sur la collecte des données et le suivi des enfants et des familles les plus vulnérables dans tous les secteurs, et l'analyse des dimensions multiples de

la discrimination et de l'exclusion auxquelles les enfants font face a ainsi pu être renforcée. Le suivi et la mise en évidence des résultats obtenus sont essentiels à l'approche adoptée par le Fonds en matière de gestion et de communication des résultats, tant dans le cadre des interventions humanitaires que dans celui des projets de développement, pour promouvoir les droits de l'enfant.

11. Il convient de redoubler d'efforts pour lever les obstacles auxquels les plus défavorisés doivent faire face pour avoir accès aux services. L'importance de la collaboration avec les membres des communautés mal desservies et du renforcement des capacités à exiger la prestation de services a été soulignée en tant qu'élément clef. Il faut également que des initiatives améliorant l'accessibilité aux services et leur qualité soient prises et qu'un soutien soit apporté aux mesures de politique générale visant à supprimer les obstacles d'ordre financier à l'accès aux services, et notamment à réglementer les services fournis par le secteur privé aux enfants, aux familles et aux communautés les plus défavorisés.

12. Les divers programmes sectoriels ont contribué à l'obtention de résultats notables. L'UNICEF axant ses efforts sur les enfants les plus défavorisés, sur lesquels pèsent souvent de multiples fardeaux, il est nécessaire d'adopter des approches bien coordonnées et intégrées. Ces approches ont été mises en relief dans les évaluations mondiales qui ont été faites des programmes appuyés par l'UNICEF en faveur du développement des jeunes enfants et des adolescents ainsi que dans les évaluations des programmes de protection de l'enfance. Les programmes intégrés tendent toutefois à dépendre de la capacité des partenaires nationaux à coordonner et agir localement.

13. Au cours du PSMT à l'examen, le nombre de crises humanitaires touchant des enfants a sensiblement augmenté. Depuis 2010, l'UNICEF fait porter ses efforts sur l'amélioration de la gestion des interventions humanitaires en se fondant sur la version révisée des principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, s'efforçant de les aligner sur les normes internationales et de les axer davantage sur les résultats. Il a par ailleurs adopté une procédure d'activation des cellules de crise et simplifié les procédures standard pour les situations d'urgence les plus graves.

14. Les capacités d'intervention de l'UNICEF ont été renforcées grâce à l'élargissement des partenariats mondiaux et à la participation stratégique de l'ensemble des organismes humanitaires. Les enseignements tirés du soutien apporté aux travaux de planification des interventions donnent à penser que l'UNICEF devra continuer à renforcer les capacités nationales et locales en matière de prévision et d'intervention en cas d'urgence ainsi que de réduction générale des risques liés aux catastrophes afin d'aider les communautés à mieux faire face aux catastrophes.

15. L'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux outils devrait permettre de renforcer le ciblage et la qualité des interventions à tous les niveaux. Le recentrage des priorités sur l'équité s'est traduit par des innovations peu onéreuses permettant d'atteindre les enfants et les familles marginalisés grâce à la connectivité des médias sociaux et des téléphones portables qu'utilisent de plus en plus de jeunes. Pour obtenir des résultats, l'UNICEF devra avant tout tirer les enseignements des projets pilotes menés dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie – concernant toute une gamme de programmes d'aide humanitaire et de développement – et les mettre en œuvre à plus grande échelle.

16. Des partenariats stratégiques axés sur les résultats et fondés sur les avantages comparatifs de l'UNICEF et les partenariats ont été créés. Bien que le suivi et l'évaluation des contributions spécifiques des partenariats présentent des difficultés, l'UNICEF a privilégié la qualité de la collaboration. L'un des principaux enseignements tirés est que les partenariats stratégiques, pour avoir une efficacité maximale, doivent faire l'objet d'une plus grande sélectivité et être gérés de façon systématique. Les obstacles institutionnels, notamment la nécessité de disposer de ressources spécifiques et de mettre en place des procédures claires, ainsi que des stratégies de désengagement (lorsque le but du partenariat n'est pas atteint ou que le partenariat n'est pas efficace), devront retenir l'attention à l'avenir.

Résumé des résultats obtenus et des enseignements tirés pour chaque domaine prioritaire

Domaine prioritaire 1 : survie et développement du jeune enfant

17. De manière générale, d'importants progrès ont été réalisés s'agissant de l'aide apportée aux pays pour qu'ils améliorent leurs prestations dans des domaines clefs tels que l'élimination de la polio et de la rougeole, la vaccination systématique, la prévention du paludisme, la supplémentation en vitamine A et en oligo-éléments, l'iodation universelle de sel et l'amélioration de la qualité de l'eau potable. Grâce notamment à ces interventions, l'UNICEF a contribué à l'accélération de la réduction de la mortalité tant maternelle qu'infantile; 15 des 66 pays les plus touchés sont en effet en passe de réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans des deux tiers.

18. Toutes les régions ont fait des progrès, le taux annuel de diminution de la mortalité infantile étant passé de 1,8 % en 1990-2000 à 3,2 % en 2000-2011. Presque les deux tiers (64 %) des décès ont été causés par des maladies infectieuses telles que la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, la méningite, le tétanos, le VIH et la rougeole. Environ 40 % de l'ensemble des décès d'enfant de moins de 5 ans ont eu lieu au cours de la période néonatale, soit dans les 28 premiers jours de vie, la majorité due à des complications liées à des naissances prématurées ou pendant l'accouchement.

19. La mortalité maternelle a diminué, passant de 320 pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 210 pour 100 000 naissances vivantes en 2010. Le nombre de décès annuels liés à la maternité a sensiblement diminué, passant de 543 000 en 1990 à 287 000 en 2010. Trop de femmes meurent encore toutefois et des millions souffrent de maladies et de blessures liées à la grossesse, à l'accouchement et à la période postnatale. Le risque de mortalité maternelle au cours d'une vie est de 1 pour 39 en Afrique subsaharienne contre 1 pour 4 700 dans les pays riches. Ce contraste saisissant reflète l'inégalité d'accès aux soins obstétricaux d'urgence ainsi qu'aux soins de santé prénatals et postnatals.

20. Bien que le taux d'insuffisance pondérale chez les enfants soit passé de 25 % en 1990 à 16 % en 2011, à l'échelle mondiale, un quart des enfants de moins de 5 ans (soit 165 millions d'enfants) souffrent d'un retard de croissance et de troubles physiques et mentaux souvent irréversibles. Il convient de mener des analyses des disparités par pays pour identifier les populations les plus vulnérables et cibler les interventions.

21. À l'échelon mondial, la cible des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'eau potable a été atteinte en 2010 et près de 1,6 milliard de personnes utilisent des sources d'eau potable de meilleure qualité. Sept cent quatre-vingt-trois millions de personnes n'ont toutefois pas encore accès à ce type d'eau, et plus de 40 % d'entre elles vivent en Afrique subsaharienne. Les inégalités demeurent une préoccupation importante. Des différences importantes d'accès existent en effet entre les quintiles les plus pauvres et les plus riches des populations tant rurales qu'urbaines. En outre, les femmes et les filles continuent d'être chargées d'aller chercher l'eau pour les hommes et les enfants, en particulier dans les foyers où il n'existe pas d'eau courante. La cible relative à l'assainissement est hors de portée, seulement 63 % ayant accès à des structures d'assainissement améliorées. Quelque 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à ces structures et presque 1,1 milliard défèque en plein air, ce qui constitue un risque pour la santé d'un nombre très important d'enfants.

22. La transposition à plus grande échelle des interventions passe par l'existence de partenariats permettant d'accélérer l'obtention de résultats, de mieux cibler les objectifs et d'accroître les investissements. Un certain nombre de partenariats mondiaux récents offrent des exemples concrets d'efforts visant à faire en sorte que les partenaires et les pouvoirs publics s'intéressent davantage à la santé, à la nutrition et à l'éducation concernant l'eau, l'hygiène et l'assainissement¹. Des mises à jour régulières comportant de nouvelles données et de nouveaux éléments d'appréciation ont permis de mener des campagnes de mobilisation factuelles visant à donner plus d'ampleur aux interventions de santé publique menées à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. Au nombre des initiatives figurent « Countdown to 2015: taking stock of maternal, newborn and child mortality », la série du *Lancet* sur la mortalité infantile (2007), le développement de l'enfant dans les pays en développement (2011), la dénutrition maternelle et infantile (2008), la survie néonatale (2005) et l'équité en matière de survie, de santé et de nutrition des enfants (2012) ainsi que la publication de l'UNICEF *Narrowing the Gaps to Meet the Goals 2010*.

23. Bien que l'UNICEF ait contribué de manière notable à l'amélioration de l'accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité et à la promotion de mesures collectives d'assainissement total et des écoles amies des enfants, il reste encore beaucoup à faire pour faciliter l'accès à l'assainissement et encourager les communautés à adopter des comportements sains et une bonne hygiène pour prévenir la morbidité et la mortalité. Le rapport annuel d'ONU-Eau, *Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water* (2010), montre que les disparités sectorielles (entre milieu urbain et rural, foyers riches et pauvres) persistent en partie à cause des problèmes liés au ciblage de l'assistance.

24. La fragmentation du cadre institutionnel concernant la santé et le développement mondiaux pose le risque systémique de voir les responsabilités et les ressources se chevaucher dans certains secteurs et des carences critiques en matière de ressources et de couverture se faire jour dans d'autres. Les responsables

¹ La Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, l'Initiative H4+ et le partenariat H8, le forum en faveur de la survie de l'enfant, la Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant, la Commission des Nations Unies sur les produits d'importance vitale pour les femmes et les enfants, l'initiative « Renforcer la nutrition » et Eau et assainissement pour tous.

gouvernementaux des programmes sectoriels et les partenaires ont tendance à axer leurs efforts sur des interventions verticales ou portant sur une seule maladie, ne tirant ainsi souvent pas parti des synergies inhérentes aux approches systémiques. L'importance des déterminants sociaux et économiques de la santé et le fardeau croissant que représentent les maladies non transmissibles ont été reconnus; l'UNICEF a ainsi fait porter ses efforts sur de multiples secteurs facilitant l'intégration et les synergies de façon à obtenir des résultats, en particulier pour les plus défavorisés.

25. Les investissements dans les programmes de nutrition ont été insuffisants, plus de 50 % de l'appui apporté par l'UNICEF à la nutrition allant aux interventions d'urgence et à la gestion de la malnutrition aiguë (touchant seulement 10 % de ceux qui sont gravement sous-alimentés), et 7 % seulement étant consacrés à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. L'accélération de l'initiative Renforcer la nutrition devra se poursuivre grâce à des investissements accrus dans la prestation de services de nutrition maternelle et infantile intégrés visant à réduire les retards de croissance dans les années à venir.

Domaine prioritaire 2 : éducation de base et égalité des sexes

26. Bien que les tendances générales concernant l'inscription à l'école primaire se soient améliorées, le rythme de réduction du nombre d'enfants non scolarisés s'est ralenti depuis 2004. Les taux d'inscription ont augmenté, passant de 86 % en 2004 à 91 % en 2010, et le nombre absolu d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire s'est considérablement accru. Quelque 61 millions d'enfants ne sont malgré tout toujours pas scolarisés, plus de la moitié d'entre eux (33 millions) en Afrique subsaharienne et plus d'un cinquième (13 millions) en Asie du Sud. Bien que les disparités entre les sexes diminuent, 112 des 184 pays étant parvenu à la parité des sexes dans les écoles primaires en 2008, la question de la poursuite des études dans le secondaire nécessite encore un effort important. En 2010, à l'échelle de la planète, 71 millions de jeunes adolescents (âgés généralement de 12 à 15 ans) n'étaient pas scolarisés. Sur ce nombre, quelque 48 millions vivaient dans des pays où l'inscription dans l'enseignement secondaire du premier cycle est officiellement reconnue comme faisant partie de la scolarité obligatoire. Les trois facteurs suivants sont ceux qui empêchent le plus fréquemment les enfants de fréquenter l'école : a) être de sexe féminin; b) venir d'une famille pauvre; c) vivre dans un pays touché par un conflit.

27. Nombre de pays sont encore confrontés à des obstacles en matière de réalisation du droit à l'éducation pour tous les enfants. Les enfants très pauvres sont ceux qui ont le plus besoin d'un soutien mais aussi qui ont le moins de chances de suivre des programmes d'apprentissage précoce. L'inscription scolaire et l'obtention d'un diplôme de fin d'études sont fortement influencées par des facteurs socioéconomiques, tels que l'âge, le sexe, la race, l'appartenance ethnique, le handicap, la langue, la pauvreté, les normes sociales et la situation géographique. Presque 42 % des enfants non scolarisés vivent dans des pays touchés par des conflits. Les taux d'inscription, en particulier pour les filles dans le secondaire, sont encore plus bas; l'éducation ne représente toutefois que 2 % de l'ensemble de l'aide humanitaire.

28. Bien que tout indique que si les taux d'inscription dans l'enseignement préscolaire passaient à 25 %, quelque 10,6 milliards de dollars pourraient être dégagés (et une augmentation de 50 % pourrait dégager 33,7 milliards de dollars) du

fait d'une amélioration des résultats obtenus au niveau de l'enseignement supérieur, en particulier par les enfants les plus défavorisés, les pays continuent de négliger ces faits ou de ne pas investir suffisamment pour améliorer l'accès à l'éducation des jeunes enfants et aux soins dont ils ont besoin.

29. Presque la moitié des écoles de pays en développement n'offrent pas des conditions d'apprentissage saines et n'excluent personne et la moitié environ des enfants des pays les plus pauvres qui ont terminé leur deuxième année d'études sont totalement incapables de lire. Les progrès réalisés pour ce qui est des « écoles amies des enfants » et des « lieux amis des enfants » contribuent à l'amélioration de la qualité et de la sûreté des endroits où les enfants peuvent apprendre. Plus de 790 millions d'adultes, dont les deux tiers sont des femmes, n'ont toujours pas acquis les savoirs de base. L'accent mis sur l'équité et les femmes a permis de renforcer l'appui de l'UNICEF dans ce domaine; toutefois, du fait de la nature intersectorielle des multiples désavantages liés à la classe sociale, au lieu, à la pauvreté, à la langue, au handicap et au sexe, il est nécessaire de mener une analyse plus approfondie et de prendre des mesures appropriées.

30. L'adoption de mécanismes d'exécution différents s'impose si l'on veut répondre aux besoins des enfants les plus défavorisés dans le domaine de l'éducation, ainsi que l'ont montré les bons résultats obtenus dans le cadre des programmes d'apprentissage accéléré dans les situations d'urgence et d'enseignement non traditionnel. Ces dispositifs doivent toutefois être systématiquement renforcés et ne pas être perçus comme des solutions de deuxième classe faisant appel à du personnel moins qualifié et bénéficiant d'un soutien financier et politique inadéquat. Les enseignements tirés montrent que le renforcement des efforts en faveur des plus marginalisés, en particulier dans le cadre de l'action humanitaire, exige des partenariats forts aux niveaux mondial, régional, national et local.

31. L'UNICEF joue un rôle important dans les approches sectorielles et dans le Partenariat mondial pour l'éducation. Dans le cadre du PSMT en cours, les programmes d'éducation dans des situations difficiles d'adaptation aux changements climatiques ont progressé, mais il convient désormais de leur donner plus d'ampleur. L'importance de la lutte contre les problèmes financiers et la discrimination en matière d'accès et du renforcement des efforts visant à améliorer la qualité de l'éducation est l'un des principaux enseignements tirés.

32. Les technologies de l'information et des communications constituent un outil de plus en plus important pour améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation par le biais d'initiatives de formation des enseignants, d'amélioration du suivi des obstacles et goulets d'étranglement et pour les processus d'apprentissage en classe. La mesure dans laquelle ces initiatives ont amélioré l'accès à l'éducation, la persévérance scolaire et les résultats obtenus doit encore être mise en évidence.

Domaine prioritaire 3 : enfants et VIH/sida

33. Des progrès importants ont été accomplis en vue d'éliminer la transmission de la mère à l'enfant, et 57 % des femmes enceintes vivant avec le VIH bénéficient d'un traitement antirétroviral à titre curatif ou préventif, soit une augmentation de 11 % en 2005. Le nombre de nouvelles infections parmi les enfants est passé de 560 000 en 2003 à 330 000 en 2011. En 2011, plus d'un demi-million d'enfants recevaient un traitement antirétroviral (contre 75 000 en 2005) – toutefois le taux de couverture ne représente encore que 28 % de ceux nécessitant un traitement.

34. En 2011, plus de 17,3 millions d'enfants avaient perdu un parent ou les deux à cause du sida. Avant 2005, les orphelins du sida étaient beaucoup moins susceptibles d'être scolarisés que les enfants dont les parents étaient vivants. En 2011, les taux de scolarisation et d'assiduité des orphelins et des autres enfants étaient pratiquement équivalents dans un grand nombre de pays. En outre, l'action en faveur des enfants touchés par le sida constituait une part importante des programmes de protection sociale, y compris les transferts de fonds vers de nombreux pays particulièrement touchés par la maladie, le renforcement de la résistance des familles aux chocs extérieurs, notamment la pauvreté engendrée par la maladie, les changements climatiques et la crise économique. Le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans vivant avec le sida est passé de 5,2 millions environ en 2005 à 4,8 millions en 2011.

35. Lors du présent PSMT, l'UNICEF a axé son action sur quatre domaines prioritaires au titre de sa contribution aux mesures prises sur le plan national pour lutter contre le VIH et le sida : a) prévention de la transmission de la mère à l'enfant; b) traitement pédiatrique; c) protection des enfants touchés par le sida; d) prévention chez les jeunes. Des progrès importants ont été accomplis, et l'accès aux antirétroviraux s'est amélioré du fait de la forte baisse du prix des produits, y compris des médicaments et des tests de dépistage, et de l'augmentation concomitante des ressources grâce à des initiatives mondiales, telles que celles visant à éliminer la transmission de la mère à l'enfant et à renforcer les programmes de protection sociale dans plusieurs pays où le nombre d'orphelins du sida est extrêmement élevé. Les progrès sont moins sensibles dans le domaine de la prévention. Une grande partie du financement de la lutte contre le sida sert en priorité à accroître l'accès au traitement, ce qui laisse moins de ressources pour la prévention et la promotion de la santé.

36. Les inégalités favorisent la propagation de la maladie comme celles entre adultes et enfants, garçons et filles, populations rurales et urbaines et entre riches et pauvres. Pour l'UNICEF il est essentiel d'atteindre les enfants les plus défavorisés et les plus vulnérables dans les pays touchés. La situation géographique, le sexe, les ressources, l'âge et l'origine ethnique ainsi que les normes sociales qui tendent à rendre responsables les personnes ayant des comportements à risques élevés et à les bannir, entraînent des inégalités au niveau de la prise en charge de la maladie. Les connaissances acquises au cours des sept dernières années permettent de mieux prévenir les nouvelles infections, de mieux prendre en charge ceux qui vivent avec le virus et d'atténuer les conséquences de l'épidémie sur les familles et les communautés. Les efforts faits pour renforcer les approches axées sur les droits en ce qui concerne les services de santé de base en les abordant à travers le prisme de la maladie et pour lier les interventions aux mesures prises pour améliorer les systèmes de santé doivent être dorénavant élargis à d'autres secteurs, notamment l'éducation, la nutrition, le programme WASH (Eau, assainissement et hygiène) et la protection de l'enfant.

37. La réduction de la transmission du VIH chez les jeunes a été entravée par plusieurs obstacles au niveau de l'offre et de la demande et une insuffisance de rationalisation des programmes. Les données d'expérience ont permis de conclure qu'il était préférable de privilégier une tranche d'âge, par exemple des adolescents de 10 à 18 ans, plutôt que les jeunes en général, pour améliorer les résultats. Les hésitations à appréhender globalement les vulnérabilités des adolescentes et leurs besoins particuliers en matière de services, ainsi que les risques associés aux adolescents qui ont des rapports sexuels avec d'autres hommes ou des rapports

sexuels monnayés et à ceux qui utilisent des drogues expliquent à de nombreux égards l'absence de résultats.

38. Lors du PSMT en cours, les efforts pour améliorer l'accès au traitement et la prévention dans le cadre de l'action humanitaire conformément aux nouveaux principaux engagements en faveur des enfants ont été inégaux et doivent être mieux intégrés dans les activités globales et complémentaires de l'UNICEF pour les enfants défavorisés dans tous les contextes.

39. Ces dernières années, les contributions financières des gouvernements donateurs ont diminué de 10 %. Les fonds mobilisés au moyen du guichet de financement thématique de l'UNICEF n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Alors que les outils qui permettraient de réaliser l'objectif d'une génération débarrassée du sida sont à portée de main, l'appui et l'engagement des principaux bailleurs de fonds faiblissent. Tout retard supplémentaire dans les investissements ciblés consacrés au nouveau cadre d'investissement de l'initiative mondiale de lutte contre le VIH pourrait se solder par de nouvelles souffrances et des coûts additionnels; par exemple, un retard de trois ans pourrait se traduire par 5 millions d'infections au VIH supplémentaires, et une augmentation de la mortalité par le sida de trois millions de personnes.

40. L'accès au dépistage du VIH est primordial pour les jeunes afin de leur garantir un accès au traitement et prévenir de nouvelles infections. L'action de l'UNICEF sera fondée sur les six interventions à forte incidence évoquées dans le cadre d'investissement pour la riposte mondiale au VIH; a) la prévention de la transmission de la mère à l'enfant; b) le traitement antirétroviral; c) les approches ciblées pour les populations clefs les plus touchées; d) la communication au service du développement, l'accent étant mis sur le changement transformateur; e) la circoncision masculine médicale; f) l'accès aux préservatifs. La protection sociale, en tant qu'élément fondamental pour parvenir à des résultats équitables pour les enfants et les adolescents dans un monde où les disparités s'aggravent, devra également bénéficier à ceux qui sont touchés par le sida.

Domaine prioritaire 4 : protection des enfants contre la violence, l'exploitation et la maltraitance

41. En 2011, près de 108 pays avaient identifié des domaines dans leur système de protection de l'enfance qui devaient être renforcés, et 33 d'entre eux avaient procédé à des recensements et des évaluations détaillés. Le nombre de pays qui se sont dotés de politiques de soins alternatifs a presque doublé entre 2005 et 2011, pour atteindre actuellement 61. Le nombre de pays ayant besoin d'un appui à la lutte antimines a diminué pour passer de 30 en 2006 à 15 en 2011, indiquant un renforcement des capacités nationales. De 2008 à 2011, le nombre pays réprimant la violence à l'égard des enfants a augmenté (de 92 à 112) ainsi que de ceux réprimant la violence domestique (65 à 79). De même, plusieurs pays ont signé les protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant pendant cette période.

42. De plus en plus de pays se soucient de la protection de l'enfance, conscients qu'elle est essentielle à la survie et au bien-être de tous les enfants, pendant tout le cycle de vie. Conformément au descriptif de la mission de l'UNICEF, pendant le PSMT en cours, les programmes de protection de l'enfance dans tous les pays ont ciblé les enfants les plus marginalisés, qui sont les plus exposés à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation.

43. La dynamique et la volonté politiques actuelles pour ce qui est de l'enregistrement des naissances se renforcent dans tous les pays, et 52 % des pays de programmes enregistrent gratuitement toutes les naissances. Même si le nombre de pays appliquant des législations soucieuses de la protection des enfants et de l'égalité entre les sexes face aux enfants en conflit avec la loi a augmenté, le nombre d'enfants placés en détention n'a pas diminué dans beaucoup d'entre eux.

44. Ces dernières années, les crises alimentaires et économiques, ainsi que les urgences humanitaires répétées dans plusieurs pays ont aggravé la vulnérabilité des familles qui risquent plus de se retrouver dans l'incapacité de protéger correctement leurs enfants de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation. L'analyse des données montre que, du fait de l'augmentation des niveaux de revenus, les sociétés sont plus concernées par le droit à la survie et au développement que par la protection de l'enfance. Par conséquent, dans de nombreux pays les efforts ont porté sur le renforcement des programmes et des politiques en matière d'attitudes, de normes sociales et de pratiques préjudiciables pour les filles et les garçons. Les enseignements tirés soulignent la nature intersectorielle de la protection des enfants.

45. Les nouveaux domaines de préoccupation comprennent l'incidence de la violence armée et des armes à feu sur les enfants et les jeunes ainsi que la traite, les migrations dangereuses et la criminalité transnationale qui portent atteinte aux droits des enfants. Les stratégies d'inclusion d'acteurs non-étatiques, d'enfants et de familles dans le dialogue sur le renforcement des systèmes de protection de l'enfance et de l'accès des enfants à la justice doivent encore être améliorées.

46. Créé en 2005 en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant dans les situations de conflit a été renforcé. À ce jour, l'UNICEF a mené des activités et des opérations dans 15 pays, mis au point et utilisé des outils et des directives et signé 18 plans d'action avec des parties aux conflits armés afin de mettre un terme à la pratique du recrutement des enfants et d'obtenir la libération de tous les enfants concernés. Depuis 2002, plus de 50 000 enfants dans plus de 10 pays ont été ainsi libérés par des forces et groupes armés et réintégrés dans la société.

47. Des initiatives programmatiques efficaces pour lutter contre les normes sociales qui perpétuent la violence et les pratiques dangereuses, telles que les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants ont intégré des approches fondées sur les droits de l'homme grâce à des stratégies respectueuses des différentes cultures avec un large éventail de parties prenantes, y compris les parents, les enseignants, les travailleurs sociaux, la société civile et les acteurs du secteur privé, les médias et les enfants eux-mêmes. L'amélioration de la protection des enfants est un processus qui demande du temps car il concerne non seulement des produits et des services mais il exige également une évolution des perceptions, des attitudes et valeurs.

48. Les innovations en matière de protection de l'enfance, telles que l'application RapidFTR pour téléphone portable permet aux travailleurs humanitaires de recueillir et de partager des informations sur les enfants séparés de leur famille dans les situations d'urgence, de rechercher les familles et de les réunir plus rapidement. Sur la base de l'expérience acquise, l'UNICEF encourage l'adoption de systèmes modernisés pour faciliter l'enregistrement des naissances et l'introduction de la technologie mobile pour toucher les enfants et les familles défavorisés.

49. Le travail considérable effectué pour améliorer les données et les moyens d'intervention au cours du PSMT actuel renforcera encore l'action sur le terrain, permettant de garantir que tous les enfants grandissent dans un cadre familial stable et porteur, protégé de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation. Pourtant, il reste indispensable de définir des normes et des objectifs mondiaux en vue de la préparation du programme pour l'après-2015.

Domaine prioritaire 5 : activités de plaidoyer et partenariats pour les droits de l'enfant

50. Presque tous les pays de programme ont obtenu des résultats tangibles en soutenant des plans directeurs nationaux améliorés qui sous-tendent des politiques sectorielles ou en mobilisant des ressources budgétaires en vue d'accroître ou d'améliorer les investissements en faveur des enfants et de contribuer à l'obtention de meilleurs résultats dans ce domaine.

51. Des avancées capitales ont pu être réalisées en contribuant à la collecte de données sur des indicateurs clefs relatifs aux enfants et aux femmes – au moyen de plus de 240 enquêtes en grappes à indicateurs multiples effectuées dans plus de 100 pays et en ajoutant des modules pour enrichir les enquêtes sur la démographie et la santé en cours dans de nombreux pays.

52. L'UNICEF pilote une initiative interinstitutions pour augmenter l'utilisation de données dans l'élaboration des politiques au niveau national. L'initiative DevInfo, approuvée par le Groupe des Nations Unies pour le développement en tant qu'outil de suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du développement humain au niveau national, est utilisée pour diffuser des données clefs concernant le développement dans 135 pays actuellement (contre 98 en 2006). De nouvelles données sur les indicateurs relatifs au développement et à la protection des enfants ainsi qu'au handicap ont permis d'améliorer considérablement la planification et le suivi d'autres secteurs programmatiques. Des analyses complémentaires, telles que les études sur les enfants pauvres et les disparités réalisées dans plus de 50 pays, ont fourni des informations critiques pour aider au recentrage de l'équité dans tous les programmes de pays.

53. Le soutien de l'UNICEF à l'élaboration de politiques et programmes de protection sociale dans plus de 93 pays, conjointement avec d'autres partenaires, y compris la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail, encourage une approche sans exclusive et adaptée aux enfants dans les cadres nationaux de développement. En période de crises économiques et d'austérité, la nécessité d'analyses de grande qualité, soutenues par un plaidoyer stratégique fondé sur des données factuelles s'est imposée; et pourtant cette activité ne bénéficie toujours que de peu de ressources dans de nombreux contextes.

54. Le recentrage d'équité a mis, à juste titre, l'accent sur des données périodiques et ponctuelles concernant des indicateurs qui peuvent recenser les obstacles et les difficultés qui empêchent les enfants et les communautés défavorisés d'accéder pleinement aux services sociaux de base et de les utiliser. Des approches subnationales, décentralisées et novatrices sont souvent indispensables à cet égard, exploitant des systèmes d'information à base communautaire associés à la technologie au service du développement, y compris les réseaux sociaux. Les leçons tirées de l'application du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES) dans plus de 20 pays constituent des enseignements précieux pour les orientations et le

suivi des programmes; à leur tour elles peuvent aider l'UNICEF et ses partenaires à parvenir à des résultats durables et à promouvoir les droits des enfants les plus vulnérables et marginalisés ainsi que des communautés dans lesquelles ils vivent.

55. Des liens plus étroits avec les ministères de la planification et des finances sont nécessaires au niveau national, pour défendre les politiques soucieuses des enfants et promouvoir un financement et des programmes de qualité en faveur des enfants et des communautés les plus défavorisés. Essentiels dans tous les pays, ils seront critiques dans les pays à revenu intermédiaire en tant que modèle de coopération future pour garantir les droits des enfants et soutenir les initiatives nationales de suivi du bien-être et des droits des enfants. Dans les États fragiles et les pays touchés par des conflits, les difficultés résultant de contextes institutionnels complexes doivent être soigneusement analysées pour garantir que les activités de sensibilisation débouchent sur des améliorations concrètes pour les enfants.

Action humanitaire

56. Les évaluations et analyses des grandes crises humanitaires au cours du PSMT actuel ont permis de dégager des leçons importantes pour l'avenir, notamment la nécessité :

- a) De définir des responsabilités précises et des mécanismes de prise de décisions lors des crises de grande ampleur qui nécessitent une évaluation rapide des capacités d'intervention et de l'appui requis;
- b) De disposer d'un financement souple et non préaffecté pour soutenir une approche intégrée de l'action humanitaire;
- c) D'élaborer des procédures simplifiées et souples pour permettre une réponse efficace;
- d) De disposer de capacités de gestion renforcées pour un déploiement plus rapide du personnel;
- e) De disposer de systèmes renforcés pour appuyer une gestion axée sur les résultats et adaptée au suivi des résultats de l'action humanitaire;
- f) De mener une action stratégique en coopération avec les organismes humanitaires dans leur ensemble, y compris les organismes des Nations Unies, les États Membres, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile;
- g) De consacrer des ressources afin de renforcer les capacités du personnel et de leur permettre de bien comprendre les difficultés associées à la fourniture de l'aide humanitaire dans des environnements à hauts risques;
- h) D'améliorer la précision, la connaissance et la compréhension du principe de la responsabilité sectorielle;
- i) De renforcer la résistance aux catastrophes en investissant dans la création de capacités nationales dans les domaines de la planification préalable et des interventions en cas d'urgence ainsi que dans le cadre d'initiatives plus vastes de réduction des risques de catastrophe;

j) D'accroître l'efficacité des mesures prises pour soutenir une transition plus durable de la phase d'intervention à celle du relèvement et du développement à long terme.

57. Ces évaluations et analyses ont également montré que l'UNICEF avait accru l'efficacité de ses interventions dans les situations humanitaires, tant sur le plan interne qu'au moyen de cadres interinstitutions plus larges. La capacité de l'organisation à mobiliser rapidement et à fournir des biens de première nécessité a été mise en avant lors des interventions d'urgence à grande échelle menées en Haïti, au Pakistan, dans la Corne de l'Afrique et dans la région du Sahel, outre les situations humanitaires actuelles en Afghanistan, au Tchad, au Niger, en Iraq, en Somalie et au Soudan. Même si le financement de l'aide humanitaire s'est accru proportionnellement dans le cadre des activités de l'UNICEF – en grande partie du fait de situations d'urgences soudaines et « médiatisées », il demeure extrêmement difficile de mobiliser des ressources sans affectation particulière pour des crises endémiques peu médiatisées. Des mécanismes de mise en commun des ressources, tels que le Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF), le fonds humanitaire commun et le fonds d'intervention pour les urgences humanitaires, jouent un rôle de plus en plus important en contribuant à l'action humanitaire, l'UNICEF recevant toujours près de 100 millions de dollars de financement annuel du CERF.

58. L'UNICEF et les autres organismes du système des Nations Unies continuent de faire face à des environnements opérationnels de plus en plus complexes et hostiles; ceux-ci présentent de nombreux risques pour la sécurité, notamment celle du personnel. Des politiques et procédures renforcées, associées à une augmentation progressive du nombre de conseillers en sécurité, ont permis à l'UNICEF d'opérer dans ces environnements. Des améliorations constantes au niveau de la gestion de la continuité des opérations ont permis au Fonds et à ses partenaires de mieux réagir face à des événements violents et d'être efficaces, même lors de crises où ses propres ressources peuvent être touchées.

59. Dans le sillage des interventions humanitaires en Haïti et au Pakistan, l'UNICEF a adopté en 2011 une procédure interne d'activation d'urgence, avec des procédures opérationnelles standard simplifiées qui permettent à l'organisation de définir un « niveau 3 » d'urgence sur la base de cinq critères : a) ampleur; b) urgence; c) complexité; d) capacité; e) risque pour la réputation. Une fois activée, la procédure interne déclenche une chaîne de commandement unifiée et des procédures opérationnelles standard simplifiées et le déploiement immédiat d'une équipe d'intervention. Les enseignements tirés de l'expérience ont aidé l'UNICEF à élaborer des procédures similaires pour les urgences de « niveau 2 »; toutefois, elles doivent encore être testées pour garantir une intervention efficace et efficiente en cas d'action humanitaire.

60. Soulignant la nécessité d'un suivi fréquent des résultats, l'UNICEF a mis au point et applique un système de suivi qui concoure au renforcement des systèmes nationaux et subnationaux ainsi que des structures de suivi et de communication d'informations pendant les crises humanitaires. Les leçons tirées de ces initiatives aideront à créer des liens avec le Système de suivi des résultats pour l'équité, dans le cadre de l'engagement de l'UNICEF à effectuer un suivi et à intervenir en temps réel pour surmonter les obstacles et les difficultés dans l'intérêt des enfants.

61. La période couverte par le PSMT a coïncidé avec la mise en œuvre du programme de réforme dans le domaine humanitaire. En outre, depuis 2011, le

PSMT repose sur le programme de transformation élaboré par le Comité permanent interorganisations, par lequel l'UNICEF s'engage à appuyer des systèmes d'encadrement et de coordination ainsi que stratégiques destinés aux organismes humanitaires en général, sous la direction du Coordonnateur des secours d'urgence. Les progrès réalisés dans la gestion des modules du Comité permanent interorganisations ont permis de nouer des partenariats plus solides en ce qui concerne les questions humanitaires, de créer des capacités et des mécanismes d'intervention rapide pour la coordination des modules et des techniciens de secteurs et de combler les lacunes importantes en ce qui concerne les normes, les outils et les directives.

62. L'expérience récente en matière d'approches novatrices, telles que l'aide d'urgence en espèces versée aux ménages lors de crises humanitaires, comme cela a été le cas en République démocratique du Congo, au Niger et en Somalie, a donné des enseignements importants pour adaptation et utilisation future lors d'autres interventions humanitaires soutenues par l'UNICEF. De plus, en Haïti et en Ouganda, l'UNICEF a adapté les technologies du téléphone mobile et SMS aux fins du suivi sur le terrain, de la recherche des familles et de la réunification ainsi que d'autres activités programmatiques.

63. Les enseignements tirés de l'expérience soulignent la nécessité pour les organismes humanitaires et de développement de coopérer plus étroitement pour s'attaquer aux vulnérabilités et aux causes de la violence et des conflits. À cet effet, il convient d'appliquer systématiquement des stratégies de sensibilisation aux conflits et de consolidation de la paix pour accroître la cohésion sociale et la résilience et améliorer les résultats dans l'intérêt des enfants touchés par des conflits. Le Fonds met actuellement en œuvre une initiative ambitieuse de consolidation de la paix et d'éducation, avec un potentiel en matière d'apprentissage et d'application concernant de nombreux secteurs des programmes de coopération avec les pays. Elle implique d'investir, au moyen des programmes de pays ordinaires de l'UNICEF, dans les systèmes nationaux aux niveaux central et local afin qu'ils puissent se préparer aux catastrophes et en atténuer les effets.

64. L'UNICEF a pour objectif d'élaborer des programmes mieux à même de renforcer les capacités nationales et subnationales et d'accroître la résilience des communautés afin qu'elles puissent prendre soin des enfants et s'occuper de leur bien-être dans des contextes fragiles et où la situation se détériore rapidement. La sensibilisation est également un domaine qui exige qu'on lui accorde plus d'attention pour que le Fonds puisse servir de tribune et faire entendre la voix des enfants, notamment dans des contextes difficiles, tout en poursuivant ses activités de plaidoyer reposant sur des observations factuelles.

Application des principes normatifs

65. L'examen s'est largement appuyé sur l'évaluation faite en 2012 de l'efficacité de la stratégie de coopération fondée sur les droits de l'homme appliquée par l'UNICEF, compte tenu des données recueillies suite à la mise en œuvre des programmes depuis 2007. Il ressort de cet examen que les moyens utilisés pour aider les États Membres dans le cadre de leurs réformes juridiques et de leur participation aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme tels que l'examen périodique universel, le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour l'élimination de la

discrimination à l'égard des femmes, ont donné des résultats fructueux. Cela dit, il met également en évidence une absence de cohérence dans l'application de tous les principes relatifs aux droits de l'homme, notamment du principe de non-discrimination, dénotant un problème de fond dans la mise en œuvre effective de la stratégie de l'UNICEF axée sur l'équité, qui s'explique en partie par les difficultés inhérentes à la collecte et à la ventilation des données et par le peu d'informations disponibles sur certains groupes vulnérables (enfants autochtones ou handicapés).

66. S'agissant de l'égalité des sexes et de la prise en compte de ce concept, la collecte, l'analyse et l'exploitation de données et d'informations ventilées par sexe ont progressé. L'UNICEF a actualisé sa politique concernant l'égalité des sexes à l'issue d'une évaluation réalisée en 2008. L'organisation met actuellement en œuvre un plan d'action stratégique prioritaire triennal, dont l'application est suivie au moyen de 19 critères de référence, dont 13 sont utilisés à divers degrés. L'UNICEF a également créé un « marqueur égalité des sexes » pour assurer le suivi des dépenses dans le cadre de ses plans axés sur les résultats dans les programmes de coopération avec les pays. Si les examens et les analyses sectorielles de la problématique hommes-femmes, notamment dans les domaines de l'éducation et de la protection de l'enfance, sont certes devenus plus courants, la pratique est inégale selon les régions et les secteurs. De plus, des efforts supplémentaires devront être consentis pour renforcer les capacités du personnel ayant des compétences techniques en matière d'égalité des sexes.

67. Il ressort de l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme réalisé en 2008 que les changements climatiques et la préservation de l'environnement doivent être davantage pris en compte dans les domaines prioritaires. L'UNICEF a donc incorporé ces questions dans les programmes de coopération qu'il appuie dans les secteurs de l'éducation ainsi que de l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour tous (WASH). Certains pays ont intégré dans les études qu'ils mènent sur la situation des enfants et des femmes une analyse des risques que les changements climatiques pourraient avoir sur les enfants et des possibilités de réduction ou d'atténuation de ces risques. Dans le domaine de l'éducation, l'initiative « École amie des enfants » comprend des modules qui traitent expressément des changements climatiques et de la préservation de l'environnement. L'UNICEF a remanié son Manuel des politiques et procédures de programmation des instructions pour y intégrer la protection de l'environnement. Malgré certaines initiatives, de nombreux programmes de coopération avec les pays présentent encore de réelles carences qui les empêchent de systématiquement prendre en compte dans tous les secteurs les questions ayant trait aux changements climatiques et à la préservation de l'environnement ainsi que les stratégies de réduction des risques de catastrophes.

Mise en œuvre de stratégies intersectorielles

68. S'agissant du renforcement des capacités, l'UNICEF a fait des progrès dans trois domaines : a) le renforcement des capacités individuelles; b) le renforcement des capacités organisationnelles, institutionnelles et locales; c) la mise en place de conditions favorables. Grâce à une stratégie de coopération axée sur les droits de l'homme, une plus large place a été accordée à la participation des détenteurs de devoirs et des titulaires de droits au renforcement des capacités. En 2010, suite à un examen approfondi, l'UNICEF a fixé des objectifs de référence pour le renforcement des capacités, à atteindre dans le cadre de tous les programmes de coopération avec

les pays. En 2011, près des trois quarts des bureaux de pays avaient indiqué avoir atteint pleinement ou largement ces objectifs, les autres ne les ayant atteint que partiellement.

69. Les programmes de communication en faveur du développement ont été mis en place pour servir de véritable stratégie intersectorielle suite à l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme réalisé en 2008, et ont joué un rôle important dans la réalisation d'au moins 38 des 52 objectifs fixés par l'organisation. D'après les évaluations, la contribution de ces programmes de communication a été très diverse : a) obtenir des appuis politiques en faveur des mesures et de l'allocation des ressources; b) motiver et mobiliser la société civile, les populations et les associations afin qu'elles revendiquent leurs droits; c) encourager les familles et les communautés à susciter une prise de conscience et à encourager les attitudes et pratiques positives; d) promouvoir des comportements sains et protecteurs; e) faciliter les activités de plaidoyer pour accroître l'appui public et politique à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

70. L'UNICEF a procédé à un examen de la mise en œuvre de son cadre stratégique en faveur des partenariats et de la collaboration, en tenant compte de l'expérience et des enseignements accumulés depuis 2009. Il a présenté cet examen à la deuxième session ordinaire de son conseil d'administration en 2012, en appelant l'attention sur les enseignements suivants :

- a) Les partenariats sont axés sur les résultats et doivent reposer sur les avantages comparés des partenaires, ce qui nécessite une plus grande sélectivité;
- b) Le suivi et l'évaluation des partenariats n'est pas une tâche aisée;
- c) Les partenariats conclus au niveau mondial ont une incidence au niveau national;
- d) Une gestion plus cohérente permet de renforcer l'efficacité;
- e) La coordination interne favorise l'efficience;
- f) Des stratégies de sortie explicites sont nécessaires dans certains partenariats.

71. Suite à cette évaluation, un cadre élargi a été proposé, définissant trois actions prioritaires pour assurer la réussite des partenariats : a) adopter une approche axée sur les résultats; b) investir stratégiquement dans les multipartenariats; c) renforcer les capacités organisationnelles pour une collaboration efficace en adoptant une gestion plus cohérente des partenariats.

72. Connaissances, données et recherche constituent les piliers des programmes de l'UNICEF et sous-tendent l'action qu'il mène pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans le respect de l'équité. En février 2012, l'UNICEF a présenté au Conseil d'administration un rapport intitulé « Mobiliser les connaissances pour aider concrètement l'enfance », qui a appelé l'attention sur plusieurs facteurs conférant à l'UNICEF son statut de première source de connaissances dans le domaine de l'enfance : a) accès sans pareil aux connaissances produites aux niveaux local et mondial; b) aptitude à recueillir des données factuelles et appliquer des connaissances; c) capacité de rassembler et de favoriser des échanges; d) possibilité de tenir compte de tous les aspects touchant à l'enfance; e) forte crédibilité et légitimité. En conséquence, la priorité sera accordée

aux fonctions liées aux connaissances, notamment : a) créer un corpus de données factuelles en vue d'aider concrètement l'enfance; b) mettre les pays au cœur de la collecte et de l'exploitation des connaissances; c) renforcer les liens entre les fonctions ayant trait aux connaissances et les différents domaines et niveaux d'intervention.

Gestion et opérations

Mobilisation des ressources

73. Les recettes provenant du secteur public, notamment des gouvernements, des organisations intergouvernementales et d'arrangements interorganisations, ont augmenté de 43 %, passant de 1 792 millions de dollars en 2006 à 2 567 millions de dollars en 2011; ce chiffre dépassant de 11 % par an, en moyenne, les prévisions financières du plan stratégique à moyen terme. Le taux historiquement bas, 26 % en 2010, des ressources ordinaires par rapport aux recettes totales de l'UNICEF suscite des inquiétudes. Les recettes provenant du secteur privé sont restées stables, les autres ressources (opérations ordinaires) passant de 260 millions de dollars en 2006 à 522 millions en 2011. La tendance des donateurs à assortir de conditions l'affectation des contributions au titre des ressources ordinaires et autres ressources ainsi que la multiplication croissante de leurs mécanismes d'évaluation ont considérablement augmenté les coûts de fonctionnement de l'UNICEF.

74. Les partenariats programmatiques mondiaux sont une source croissante de revenus pour l'UNICEF, passant de 64 millions de dollars en 2006 à 184 millions en 2011. Le financement thématique des domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme a progressivement augmenté jusqu'en 2010, avant de chuter de près de 22 %, en raison des coupes budgétaires dues à la crise économique mondiale. L'objectif fixé dans le plan stratégique à moyen terme consistant à obtenir 15 % du montant total des contributions au moyen de financements thématiques n'a pas été atteint, ceux-ci ne dépassant pas 12 % en moyenne entre 2006 et 2011. Le nombre de rapports soumis dans les délais aux donateurs a augmenté, passant d'un taux de 74 % en 2006 à plus de 90 % en 2011. Toutefois, leur qualité inégale reste préoccupante et nécessite une plus grande attention à tous les niveaux.

Tableau 1

Résultats des domaines critiques au cours de la période considérée²

| <i>Indicateur</i> | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|---|------|------|------|------|------|------|-------|
| Pourcentage de ressources ordinaires allouées aux programmes et dépensées | 93,0 | 93,0 | 97,0 | 93,0 | 94,0 | 96,0 | 97,00 |
| Pourcentage des coûts de gestion, d'administration et d'appui des programmes imputé au total des ressources ordinaires et autres ressources | 15,3 | 14,3 | 14,1 | 13,0 | 14,1 | 12,1 | 13,20 |
| Pourcentage de transferts directs d'espèces aux partenaires non remboursés depuis plus de 9 mois | 3,0 | 2,0 | 1,0 | 0,9 | 0,9 | 1,3 | 1,38 |

² Cette liste n'est donnée qu'à titre d'exemple; des tableaux plus détaillés figurent dans le compendium qui accompagne le rapport.

| <i>Indicateur</i> | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |
|--|------|------|------|------|------|------|-------|
| Pourcentage de procédures de recrutement n'ayant pas dépassé 90 jours pour les postes d'administrateur recruté sur le plan international | 17,0 | 44,0 | 33,0 | 25,0 | 43,0 | 41,0 | 48,00 |
| Pourcentage de demandes renforts satisfaites dans les 56 jours | – | – | 65,0 | 74,0 | 77,0 | 90,0 | 81,00 |
| Pourcentage de femmes à la classe P-5 et aux postes de rang supérieur dans le monde | 36,0 | 36,0 | 40,0 | 42,0 | 42,0 | 42,0 | 43,00 |

Mise en valeur des ressources humaines

75. Pendant la période considérée, une plus grande attention a été accordée aux activités d'apprentissage et de développement des compétences du personnel à tous les niveaux. Ces activités comprenaient des cours de formation organisés en collaboration avec des universités, par exemple, actions de plaidoyer reposant sur des données factuelles et partenariats, communication en faveur du développement, programmation axée sur l'équité, gestion et encadrement, y compris des programmes spéciaux comme l'Initiative de promotion de nouveaux talents et la formation à l'encadrement à l'intention de fonctionnaires occupant des postes de niveaux débutant, intermédiaire ou supérieur.

76. De nouvelles méthodes de recrutement (appels de candidatures et recrutement électronique afin de créer des viviers de compétences à partir desquels les candidats peuvent être choisis directement) font partie des initiatives qui contribuent à améliorer régulièrement la capacité de l'organisation à attirer et retenir des talents à tous les niveaux. Les femmes constituaient 49 % de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international, le pourcentage de femmes occupant des postes de rang supérieur étant passé de 36 % en 2005 à 43 % en 2011.

Technologies de l'information et des communications

77. L'un des faits marquants de la période considérée a été la modernisation des infrastructures pour améliorer les bandes passantes et, en 2012, la mise en service à l'échelle de l'organisation de VISION, un progiciel de gestion intégré. Ainsi, l'organisation a pu mettre en place aux niveaux national, régional et mondial des plans axés sur les résultats et un système de suivi des dépenses en fonction des résultats, et de mettre au point des tableaux de bord pour la gestion des résultats qui permettent aux responsables d'assurer le suivi de la mise en œuvre et de prendre systématiquement des mesures correctives. L'UNICEF a pu ainsi atteindre les objectifs qu'il s'était fixés dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public tout en favorisant la transparence, conformément à ses engagements pris au titre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

Fournitures et achats

78. Près d'un quart de l'aide que l'UNICEF a accordée aux programmes pendant la période considérée a pris la forme de fournitures. En outre, il convient de noter que l'UNICEF a acheté des marchandises pour une valeur de 5,1 milliards de dollars avec des fonds provenant de gouvernements et d'autres organisations telles que GAVI Alliance, la Fondation Bill et Melinda Gates, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et la Fondation pour les Nations Unies. Les activités d'approvisionnement de l'UNICEF sont plus transparentes du fait de la

publication du barème des prix de certains produits, notamment des vaccins, des moustiquaires imprégnées et des aliments thérapeutiques. En raison de son importance sur le marché de produits vitaux pour les enfants et à ses prévisions à long terme des besoins, l'UNICEF peut réaliser des économies considérables s'agissant de fournitures indispensables. Grâce aux innovations et à la recherche en matière de création et de mise à l'essai de produits, plusieurs nouveaux produits ont atteint un stade avancé de mise sur le marché, ce qui incite les pays à redoubler d'efforts pour atteindre leurs objectifs et cibles concernant l'enfance.

Tableau 2

Dépenses au titre des fournitures et valeur des achats

(En millions de dollars des États-Unis)

| | <i>Assistance aux programmes</i> | <i>Valeur de l'assistance en fournitures</i> | | <i>Services d'achat</i> |
|------------------|----------------------------------|--|--------------------------------------|-------------------------|
| | | <i>Dollars</i> | <i>Pourcentage (de l'assistance)</i> | |
| 2006 | 2 118,6 | 649 | 30,6 | 688 |
| 2007 | 2 517,0 | 721 | 28,6 | 688 |
| 2008 | 2 808,3 | 664 | 23,6 | 694 |
| 2009 | 2 943,2 | 763 | 25,9 | 1 031 |
| 2010 | 3 355,0 | 756 | 22,5 | 870 |
| 2011 | 3 471,0 | 649 | 18,7 | 1 155 |
| 2006-2011 | 17 213,1 | 4 202 | 24,4 | 5 126 |

Frais financiers et administration

Tableau 3

Assistance aux programmes par année

(En millions de dollars des États-Unis)

| | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | | Total |
|------------------|------------------------------|-----------------------------|--|-----------------|
| | | <i>Ressources ordinaire</i> | <i>Ressources pour les secours d'urgence</i> | |
| 2006 | 533,2 | 913,3 | 672,3 | 2 118,8 |
| 2007 | 743,4 | 1 080,5 | 693,0 | 2 516,9 |
| 2008 | 746,5 | 1 315,6 | 746,3 | 2 808,4 |
| 2009 | 769,0 | 1 478,0 | 696,4 | 2 943,4 |
| 2010 | 797,0 | 1 653,0 | 905,0 | 3 355,0 |
| 2011 | 790,0 | 1 683,0 | 999,0 | 3 472,0 |
| 2006-2011 | 4 379,1 | 8 123,4 | 4 712,0 | 17 214,5 |

79. Les dépenses au titre de l'aide directe aux programmes ont augmenté régulièrement pendant la période considérée, atteignant 3 472 millions de dollars en 2011 (voir tableau 3 ci-dessus). Cette situation s'explique par la croissance notable

des recettes, notamment des autres ressources (ordinaires pour les secours d'urgence), accompagnée d'une croissance modeste des ressources ordinaires. Pendant la période considérée, l'UNICEF a continué d'allouer régulièrement des crédits au titre des ressources ordinaires à hauteur d'au moins 50 % des ressources des programmes pour l'Afrique subsaharienne et atteint un taux de 57 % pour l'assistance aux programmes des pays les moins avancés

Tableau 4
Assistance aux programmes par domaine prioritaire

(En millions de dollars des États-Unis)

| Domaine prioritaire | Ressources ordinaires | | Autres ressources-ressources ordinaires | | Autres ressources-ressources pour les secours d'urgence | | Autres ressources (ressources ordinaires + ressources pour les secours d'urgence) | | Total | |
|--|-----------------------|--------------|---|----------------|---|--------------|---|--------------|-------------|--|
| | Dollars | Pourcentage | Dollars | Dollars | Dollars | Dollars | Pourcentage | Dollars | Pourcentage | |
| 1) Survie et développement du jeune enfant | 1 881,0 | 43,0 | 3 870,5 | 2 984,3 | 6 854,8 | 53,4 | 8 735,8 | 50,8 | | |
| 2) Éducation de base et égalité des sexes | 665,1 | 15,2 | 2 054,1 | 886,6 | 2 940,7 | 22,9 | 3 605,8 | 20,9 | | |
| 3) Enfants et VIH/sida | 296,3 | 6,8 | 649,1 | 52,0 | 701,1 | 5,5 | 997,4 | 5,8 | | |
| 4) Protection de l'enfance | 465,2 | 10,6 | 880,2 | 456,5 | 1 336,7 | 10,4 | 1 801,9 | 10,5 | | |
| 5) Activités de plaidoyer | 944,3 | 21,6 | 595,9 | 270,8 | 866,7 | 6,8 | 1 811,0 | 10,5 | | |
| Autres | 127,2 | 2,9 | 73,6 | 61,8 | 135,4 | 1,0 | 262,6 | 1,5 | | |
| Total | 4 379,1 | 100,0 | 8 123,4 | 4 712,0 | 12 835,4 | 100,0 | 17 214,5 | 100,0 | | |

80. L'UNICEF s'est engagé à maintenir la part des ressources ordinaires au niveau constant de 46 % pour le domaine prioritaire 1 (Survie et développement du jeune enfant), 21 % pour le domaine prioritaire 2 (Éducation de base et égalité des sexes), 12 % pour le domaine prioritaire 3 (Enfants et VIH/sida) et 9 % pour le domaine prioritaire 4 (Protection de l'enfance). Il a tenu ses engagements au titre du domaine 1, mais n'a pas réussi à le faire pour le domaine 2. Toutefois, les dépenses au titre des activités de plaidoyer, estimées à 11 %, ont été dépassées et ont pratiquement doublé, ce qui explique en partie la baisse des dépenses au titre des domaines 2 et 4. Cette situation est partiellement due à l'accent accru mis sur les données factuelles et au surcroît d'efforts consentis pour rassembler les données et contribuer aux enquêtes sur les ménages, qui ont été pris en compte dans les plans de développement nationaux et ont renforcé la programmation fondée sur des données d'observation.

81. Les prévisions correspondantes pour les autres ressources (ordinaires et pour les secours d'urgence prises ensemble) concernant les domaines prioritaires 1, 2, 3 et 4 ont été de 52 %, 18 %, 14 % et 9 %, respectivement. Comme indiqué au tableau 4 ci-dessus, ces chiffres ont été largement atteints, voire dépassés, pour les domaines prioritaires 1, 2 et 4, contrairement au domaine 3 (Enfants et VIH/sida).

82. L'UNICEF a amélioré ses activités de contrôle pendant la période considérée en renforçant les fonctions d'audit et d'évaluation au sein de l'organisation.

Une politique de gestion globale des risques a été élaborée et des efforts déployés à l'échelle de l'organisation pour mener à bien l'exercice d'auto-évaluation des risques et des activités de contrôle en 2010-2011. Ces auto-évaluations sont mises à jour et prises en compte dans les plans de gestion des bureaux. En 2008, l'Institut des auditeurs internes a certifié que, dans l'ensemble, l'UNICEF respectait les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et le code de déontologie de l'Institut, ce qui correspond à la note la plus élevée pour ce type d'examen. Depuis, l'UNICEF a continué de se conformer à ces normes. Pendant la période considérée, l'organisation a créé un Bureau de la déontologie chargé d'améliorer les normes déontologiques dans l'organisation par l'application d'une politique déontologique et la définition de normes, d'un dispositif de transparence financière, de programmes de renforcement des capacités ainsi que par la protection des personnes qui signalent des manquements.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport sur l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF (E/ICEF/2013/4) ainsi que les consultations, l'analyse des résultats et les travaux d'évaluation sur lesquels il s'est appuyé;

2. *Prend note* des conclusions générales de l'examen et recommande qu'il en soit tenu compte dans le cadre de l'élaboration du prochain plan stratégique à moyen terme de 2014-2017.
